

# Sécurité Santé FFCT

Réunion du 12 mars 2018

## **Présentation :**

Denis VITIEL (Sécurité Technique VAE Pratiques Utilitaires -Grenoble BRA)

Jean Maurice ROGER (Responsable challenge de France)

## **Code de la route.**

### VAE :

Puissance 250w. Limité à 25 km/h.

L'assistance s'arrête au-delà d'une vitesse de 25 Kms/h ou lorsque l'on ne pédale plus.

Si pas de certificat de conformité il peut être exclu de rouler dans le club et organisation.

### Etre vue à vélo :

Eclairage 80 lumens (avant et arrière)

Catadioptré pour les pédales et les roues.

(Barrettes réfléchissantes pour rayons de vélo)

Norme des bandes réfléchissantes pour les vêtements :

Classe 3 : 20 cm<sup>2</sup>

Classe 2 : 13 cm<sup>2</sup>

Classe 1 : 10 cm<sup>2</sup>

(Nous sommes concernés par les classes 2 et 3. Gilet de n'importe quel couleur)

## **Les accidents :**

### Cause principale Grand Est :

1-Inattention du cyclo.

2-Infrastructure routière.

3-Comportement des usagers

4-Sur route en ligne droite.

IDEM Niveau national.

### Statistique 2017 :

48 décès, 14 suite à blessures.

153 déclarations dans Grand Est.

2542 déclarations nationales.

## Bien positionner son casque:

### • le casque :

Le port du casque relève de la responsabilité personnelle et de liberté individuelle sauf dans les cas suivants, au sein de la FFCT :

- cyclotouristes mineurs,
- écoles de cyclotourisme,
- obligation par le club ou l'organisateur.

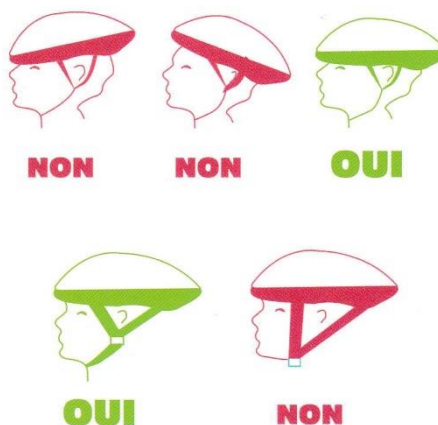
La FFCT a développé la politique “ **convaincre plutôt que contraindre** ” et nous sommes arrivés en 2010 à ce que 97 % des licenciés portent le casque (pour mémoire : 3,20 % en 1989).

Le casque doit être homologué et répondre à la norme NF EN 1078/INI et porter la mention CE.

### Des conseils à appliquer :

Pour obtenir une protection optimale, le casque doit être :

- acheté neuf,
- adapté à la taille de la tête du porteur, il ne doit ni bouger ni comprimer les tempes,
- porté en l'inclinant légèrement vers l'avant de manière à ce qu'il protège le front ; ne porter jamais le casque relevé, découvrant le front,
- maintenu par sa jugulaire correctement réglée pour qu'il ne se déplace pas en cas de chute,
- changé après un choc ou une chute même en l'absence de fissure visible.



### Nota

Même sans choc, la durée de vie d'un casque est d'environ entre 5 et 6 ans.